| | | |
|---|---|---|
| | **LE BLOC-NOTES**<br>**N°5**<br>**21 JANVIER 2022** | <br>Elisabeth CERNEAU<br>Yvon MARTIN |

# Focus sur quelques sujets du conseil municipal du 20 janvier 2022

Être élus de l'opposition ne signifie pas s'opposer à toutes les décisions.
Mais dans le premier conseil municipal de 2022, celui du 20 janvier, il y avait matière à refuser certaines décisions ou à s'abstenir ; nos observations comme nos votes, c'est vrai, ne renversent pas les orientations de la majorité municipale mais informent et éclairent tous les viassois : cela fait partie de notre premier devoir d'élu.

**Des grands projets, parfois bien flous**

Le budget 2022 sera présenté et voté en mars 2022.
Mais avant cette date il est obligatoirement précédé d'un débat d'orientation budgétaire qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire.
Il y est notamment question des engagements pluriannuels envisagés.
Mais le rapport ne parvient pas masquer un réel parti pris ; certains éléments sont présentés, parfois avantageusement…, d'autres manquent, omissions volontaires peut-être ?
Comme en 2021, les élus de Vias Pluriel se sont abstenus lors du vote
Déjà, lors du débat d'orientation budgétaire 2021, nous avions fait observer que le plan pluriannuel d'investissement (le PPI), entre chiffres fantaisistes ou opérations non chiffrées, se révélait peu fiable. Nous avions dit qu'il ne permettait pas « d'avoir une vision raisonnée et prospective des investissements ».

Le PPI présenté en conseil municipal le 20 janvier 2022 confirme nos observations de mars 2021.
Par exemple :
- l'aménagement de la Cresse inscrit au PPI 2021 avec un budget de 550 000€, réparti en 2023 et 2024, se retrouve sur le PPI 2022 avec une somme de 30 000€ en 2023 puis rien,
- une somme de 30 000€ était allouée annuellement en 2023, 2024, 2025, 2026 pour l'église Jean-Baptiste au PPI 2021 mais plus rien sur le PPI 2022,
- une somme de 28000€ est allouée à la réfection des bâtiments communaux en 2022 puis rien ensuite : le patrimoine communal va décrépir …
- l'aménagement du parvis de l'église : à chiffrer
- la construction d'un complexe sportif : à chiffrer (le multisport aux Jonquiers, ce n'est pas pour demain …)
- la construction d'un bâtiment associatif : à chiffrer.

Une politique d'investissement bien confuse : même si le PPI est un outil vivant donc appelé annuellement à des ajustements ou modifications PPI, les lignes directrices sont bien sinueuses ou discontinues et la réalité des projets ne saute pas aux yeux.
Oui il y a bien un rapport d'orientation budgétaire mais on n'y présente que ce qu'on veut.
Les élus de Vias Pluriel se sont donc abstenus pour défaut de lisibilité du rapport communiqué.

**Le père Noël est déjà passé : pourquoi des cadeaux en janvier ?**

Il a été voté la vente d'une parcelle à l'entreprise *Les jardins languedociens* qui envisage d'y faire un parking.

Or si vous vous rendez sur place, à la sortie de Vias vers Béziers, vous observerez tout comme nous, que la surface dont dispose déjà l'acheteur est amplement suffisante et que le besoin de stationnement aussi. De plus, la parcelle qu'il convoite n'est pas contiguë avec sa propriété : elle est située de l'autre côté d'un chemin d'accès vers la Cresse.

Alors pourquoi vendre cette bande de terre de 988m2 pour seulement 2272 euros ; on ampute le parc de la Cresse pour un projet de l'acheteur qui ne se justifie pas.

Nous avons proposé de conserver la parcelle ; plus audacieux encore, nous avons suggéré la plantation d'arbres qui conféreraient des abords plus agréables qu'un parking et un hangar à l'entrée de ville, dans le cadre de l'opération départementale « 8000 arbres par an ».
On nous a répondu : « Laisse béton »

**Qui a touché des indemnités parmi les élus ?**

Les indemnités de fonction qui peuvent être versées à des élus sont globalisées dans une enveloppe qui ne peut pas être dépassée : pour une commune comme Vias, elle est de 108 000 euros environ et c'est une dépense obligatoire.

En juin 2020, le bon M. Dartier, magnanime, fait voter une indemnité mensuelle de 233.36€ pour chaque conseiller municipal ayant une délégation.

Pour ça, il a diminué l'indemnité maximale que chacun de ses adjoints peut percevoir, la réduisant de 855,67€ à 738.98€.

En revanche, il n'a pas touché à sa propre indemnité, lui conservant le taux maximum pour percevoir 2139.12€ mensuellement.

Oui mais voilà, même en réduisant l'indemnité des adjoints, cela ne suffisait pas pour accorder une indemnité aux 14 conseillers municipaux : l'enveloppe aurait été dépassée de presque 28000 euros.

Alors il a fallu trancher : seuls trois d'entre eux ont été récompensés … heureux élus !

Pourquoi ces trois-là ? Sur quels critères ? Nous avons posé la question en conseil municipal.

Une difficulté de notre premier magistrat avec les quatre opérations élémentaires : l'addition, la soustraction, la multiplication et la division ?

D'autres maires (à Bessan, à Gignac exemple) qui maîtrisent mieux cette compétence ont procédé autrement : ils ont diminué leur propre indemnité pour permettre le versement d'une indemnité à leurs conseillers municipaux. M. Dartier, il est toujours temps de rectifier le tir !

**Un budget que le monde entier nous envie ?**

Ah il n'était pas peu fier notre premier édile, quand il a présenté son bilan financier : 2 784 668€ d'épargne nette (nous préférons écarter le montant correspondant à l'épargne brute car il serait trop facile de cacher le remboursement de la dette)

Et presque de pleurer sous les critiques de l'opposition qui ne sait reconnaître ses mérites !

Et pourtant, nous ne faisons que faire remarquer que cet « exploit » sera bien exceptionnel, aussi exceptionnel que les « cadeaux » qui sont venus renflouer une caisse bien mal en point. Jugez plutôt :

- 800 000€ au moins provenant de l'augmentation de la taxe foncière. (Là on doit s'y habituer, elle n'aura hélas rien d'exceptionnel)
- 800 000€ de droits de mutation supplémentaires (taxe sur les achats de biens sur la commune) ; ce n'est pas chaque année qu'Europark et la Dragonnière changeront de propriétaires.
- 300 000€ de récupération de contentieux (dont certains encouraient depuis 20 ans : jack pot !)
- Un remboursement moins important des emprunts : de la poudre aux yeux !

La « renégociation des prêts » ou plus exactement l'étalement des emprunts sur plus d'années a allégé les mensualités de remboursement mais la dette reste tout de même de plus de 14 millions.

Voilà 4 explications dont 2 rentrées providentielles qui tombent à pic, et une rentrée que les heureux propriétaires viassois continueront de payer au nom de pénalités pour carence de logements sociaux alors qu'elles ne représentent guère que la moitié des gains. Mais, il faut bien rembourser la dette … Et c'est plus vendeur de justifier une augmentation d'impôts par « de vilains administratifs qui taxent notre pauvre village », que d'avouer qu'il faut bien assumer le gigantisme des projets de début de règne …

Nous maintenons que ce sont des circonstances très favorables et exceptionnelles qui ont permis une embellie financière en 2021 ; en 2022 les ombres devraient resurgir.

**Et la poste M le Maire ?**

« Heuh, la quoi ? » C'est un peu ce qu'auront compris les auditeurs de la séance quand le maire a répondu à notre question sur une date, même approximative de la remise en état de la poste. On a bien senti que pour lui, le sujet n'était pas brûlant (sans jeu de mot) : « Je n'ai aucune information de la poste à ce sujet ».

Etonnant de voir avec quelle désinvolture notre maire se désintéresse et se désengage de travaux concernant un bâtiment public, qui offre des services publics. Propos d'autant plus étonnants, pour ne pas dire scandaleux, si on les compare à ceux tenus quelques minutes auparavant, lorsque la même personne se targue d'avoir contribué par ses investissement à la valorisation des entreprises liées au tourisme.

Notre maire semble être plus concerné par le profit des entreprises que soucieux du bien-être de ses administrés …